

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69
Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire

Page : 1

**Pour quelques euros en moins
Les retraités ont trouvé !
Retraités dédaignés**

Page : 2

**Fabrigoules
Mutuelle : ceux qui n'ont droit à rien
Aide à l'autonomie**

Page : 3

**La Finance a déjà choisi
16 millions de français..
Arrco et Agirc mensualisées**

Page : 4

**La Cours des Comptes
Ca sent l'été : Sudoku .22 aout 2013
Liaison avec Post'Hier**

PETITE ANNONCE

**Moreau recherche.
7 milliards. Horizon 2020
Pour équilibrer
régimes Retraites.**

C'est largement possible, si on s'attaque aux privilèges financiers :

- ▶ 80 milliards d'euros de fraude fiscale chaque année !
- ▶ 230 milliards de dividendes distribués et non taxés en 2012 !
- ▶ La part salariale perdue dans le partage de la richesse produite depuis 30 ans au profit des dividendes, c'est 130 milliards par an !

**Les retraités
ont trouvé !**



Pour quelques euros en moins

Exactement pour 59.000 euros par an, une paille sur un budget de la DOTC 13, on détruit un service social qui satisfait par ses prestations, plus de 160 usagers quotidiennement

On met au chômage, on déracine sans état d'âme, des employés de 50 ans et plus.

On coupe un lien social (souvent le seul qui reste entre anciens des PTT) et on rogne sur un pouvoir d'achat déjà fortement impacté des retraités.

On feint d'ignorer que des possibilités d'une hausse de fréquentation existe, à deux pas du RIE des Tribunaux sont preneurs.

Au nom, de la seule logique spéculatrice(?) on ferme un des derniers RIE géré démocratiquement !

Et pendant ce temps là, à quelques encablures (voir article ci-dessous)

Il faut revenir sur cette décision inique !

Il faut conserver le social à la Poste !



Les fermetures successives des divers Restaurants administratifs ont comme conséquence première d'enfler la fréquentation du seul RIE ouvert en centre ville marseillais (preuve en est , du besoin de ce Service Social pour les actifs....et les retraités !)

Face à cet afflux, et devant les files d'attente qui s'allongeaient, la Gérance et la Direction de la Poste ont trouvé la solution :

LES RETRAITES MANGERONT APRES LE SERVICE DES ACTIFS !

C'est indigne et inadmissible cette ségrégation !

Notre Section Syndicale des Retraités a immédiatement réagit et rédigé une lettre de protestation auprès de la Direction opérationnelle du Courier des BDR

Selon la réponse, elle envisagera, avec l'ensemble des retraités de La Poste, une action médiatique de masse !

Fabrégoules 2013. Notre Tirage Spécial La Poste CGT.13



Retour : Section syndicale des retraités C.G.T A.P
Poste 13
55 Avenue de La Rose La Brunette Bt extérieur D 13013
MARSEILLE

NOM..... Prénom.....
Je règleX vignettes à 2 €
Je commandeX repas à 12 €
Avec mes talons dûment remplis,
je joints un chèque deX euros

A l'ordre de USR CGT 13

Notre Section Syndicale a réalisé 33% de son objectif (66% du chiffre de l'an dernier) avec 137 vignettes diffusées à ce jour. Poursuivons l'effort jusqu'en septembre, proposons la vignette à nos amis, voisins, parents et ainsi nous participerons à la réussite de la Fête des Retraités CGT des Bouches du Rhône.

--- 25 et 26 septembre 2013 ---

Mutuelle pour tous : ceux qui n'ont droit à rien... les retraités !

Cette future généralisation crée des inégalités entre les salariés et les autres. Une mutuelle est aujourd'hui indispensable si l'on veut se soigner, et plus encore pour les retraités. Ces derniers revendiquent depuis longtemps un traitement fiscal égal à celui dont bénéficient les salariés pour leurs mutuelles dans le cadre des accords obligatoires qui vont être généralisés.

Il n'est pas admissible que les retraités n'aient pas les mêmes droits, alors que du fait de leur âge ils paient des cotisations plus importantes (+ de 150 € mensuels en moyenne pour un couple) et que leurs revenus ont chuté à leur départ à la retraite. On vient en plus de leur imposer, depuis le 1^{er} avril, une taxe de 0,3 % pour financer la dépendance.

Nous revendiquons toujours la prise en compte par La Poste d'une partie de la cotisation (comme pour les actifs) et nous souhaitons la défiscalisation des contrats de complémentaire santé individuels.

Et pourquoi ne pas porter le contentieux devant la Cour de justice européenne pour discrimination et inégalité de traitement.

Aide à l'autonomie : L'ICE se précise

Une initiative citoyenne européenne (Ice) permet à des citoyens de l'Union européenne de participer directement à l'élaboration des politiques européennes. Il faut pour cela réunir un million de signatures.

En lançant le projet d'Ice, la Ferpa (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) veut que la voix des retraités et personnes âgées soit entendue au plan européen lors de décisions touchant à la perte d'autonomie. C'est une démarche démocratique de premier plan qui allie information, débat et consultation.

Quelques repères :

Le 13 février dernier, Bruno Costantini, Secrétaire général de la Ferpa, a contacté la Commission européenne pour l'informer du projet et recueillir des précisions sur la procédure.

Ralf Jacob, au nom de la Commission a exprimé le souhait que l'initiative aboutisse, en référence à la Charte européenne des droits fondamentaux, en particulier, « le droit de vivre dans la dignité »

L'idée de ce texte est de faire la distinction entre ce qui existe dans certains pays et ce que l'on veut obtenir ; un droit universel applicable à tous !

Le 15 mai, la Ferpa a présenté le projet d'Ice au siège du Parlement européen à Bruxelles.

Les 20 et 21 juin, en réunion à Athènes, la Ferpa a lancé officiellement l'Ice avec transmission à la Commission européenne.

Celle-ci a deux mois pour juger de la recevabilité de l'initiative (donc au 21 août). Une réponse négative devra être « motivée ». Si elle est positive, la collecte des signatures pourra commencer. Dès lors, les organisations de la Ferpa auront

UNE année pour recueillir le MILLION de signatures nécessaire, issus d'au moins un quart des États membres de l'Union pour valider l'initiative.

Chaque pays se voit fixé un certain nombre de signatures à atteindre. Pour la France la barre est fixée à 360.000 pour les six organisations syndicales françaises

Naturellement, vous serez sollicités dès l'ouverture de la période de validation des signatures et nous vous donnerons le mode opératoire du vote.

A suivre donc...

La Finance a déjà choisi

De la montée du FN...

Dans un document publié à la fin mai, le géant des banques d'investissement américain J-P Morgan Chase réclame **l'abrogation des constitutions démocratiques** bourgeoises établies après la Seconde Guerre mondiale dans des pays européens et la mise en place de régimes autoritaires.

Il affirme que des mesures financières sont nécessaires pour garantir que les principales institutions d'investissement comme J-P Morgan puissent **continuer à engranger d'énormes bénéfices de leurs activités spéculatives** en Europe.

Ensuite, les auteurs soutiennent qu'il est nécessaire d'imposer des « réformes politiques » destinées à **supprimer l'opposition** aux mesures d'austérité massivement impopulaires qui sont appliquées au nom des banques.

Et comme cela ne suffit pas, pour J-P Morgan et afin d'éviter une révolution sociale dans la période à venir, ses analystes préviennent qu'il est indispensable que les gouvernements capitalistes partout en Europe se préparent aussi vite que possible à **mettre en place des formes de régime dictatoriales**

...jusqu'à la dictature !

1.6 million de Français ont payé des impôts pour la 1ère fois



A cause du gel du barème de l'impôt sur le revenu, décidé par le gouvernement Fillon fin 2011 — avec application sur les impôts payés en 2012, 900 000 foyers sont devenus imposables en 2012.

Hélas pour ces contribuables, les conséquences de cette désindexation ne s'arrêtent pas là ! Elle a des effets en cascade, notamment sur la taxe d'habitation.

En effet, devenir imposable à l'impôt sur le revenu, c'est perdre le droit d'être exonéré de taxe d'habitation.

La facture a donc été salée au final.

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

A partir du 1^{er} janvier 2014, les retraites complémentaires Arrco et Agirc seront versées chaque mois.

Par l'accord du 18 mars 2011 les retraites complémentaires seraient versées selon une périodicité mensuelle. Cette décision répond à une demande exprimée par de nombreux retraités.

QUI EST CONCERNÉ PAR LE VERSEMENT MENSUEL DE LA RETRAITE ?

11,6 millions de personnes sont concernées. Ce sont :

- les retraités, anciens salariés du secteur privé, qui perçoivent une retraite complémentaire Arrco, et, s'ils étaient cadres, une retraite complémentaire Agirc,
- les personnes qui perçoivent une pension de réversion Arrco, et/ou une pension de réversion Agirc,
- et qui ont un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un département ou une collectivité d'outre-mer ou dans un pays européen*.

LE PASSAGE AU PAIEMENT MENSUEL

En octobre 2013, les retraités percevront leur dernier paiement trimestriel.

Début janvier 2014, le passage à la mensualisation se fera automatiquement. Les retraités n'ont donc pas de démarche à effectuer auprès de leur caisse de retraite ou de leur banque. Toutefois, les retraités dont le compte bancaire fait l'objet de prélèvements automatiques (charges diverses, assurance santé...) devront veiller à ce que le calendrier de ces prélèvements soit compatible avec les nouvelles dates de versement de leur retraite.

NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LE VERSEMENT MENSUEL

- les retraités qui, en raison du faible montant de leur pension, la perçoivent en un versement annuel ;
- les retraités dont le compte bancaire n'est domicilié ni en France métropolitaine, ni en France d'outre-mer, ni dans l'un des pays européens énumérés ci-dessous

Liste des pays européens, des départements et des territoires d'outre-mer non concernés par la mensualisation : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Nouvelle Calédonie, Pays-Bas, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République tchèque, La Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, Wallis et Futuna

Dans la série « Les Grandes Orgues » pour faire accepter
l'austérité, le Gouvernement et leurs Experts TV présentent:
La Cour des Comptes n'est pas ... Sage !

A la recherche de pistes d'économies à hauteur de 28 milliards d'euros sur deux ans (2014 et 2015) les magistrats de la Cour des comptes préconisent :

- 1) La baisse en euros constants, via la désindexation de leur pension (revaloriser les retraites d'un point de moins que l'inflation (autrement dit, si la hausse des prix atteint 2%, elles n'augmentent que de 1%), en 2014 comme en 2015, permettrait d'économiser 3,3 milliards à échéance 2015.
- 2) Deuxième piste : l'abattement fiscal de 10% sur le revenu dont bénéficient les retraités serait supprimé. Les recettes de l'Etat s'en trouveraient accrues de 3 milliards d'euros.
- 3) Troisième suggestion : Pour les retraités imposables, aligner le taux de la CSG (6.6%) sur celui des actifs.(7.5 %) .Aligner la CSG des retraités sur celle des actifs apporterait 1,2 milliard d'euros à la Sécurité sociale.
- 4) Quatrième piste : la Cour suggère de supprimer l'exonération totale de cotisations sociales pour emploi à domicile dont bénéficient les particuliers employeurs de plus de 70 ans. Certes, il faudrait alors majorer l'allocation personnelle d'autonomie, mais l'économie nette serait tout de même de 370 millions d'euros.

Au total, près de huit milliards d'euros pris dans les poches des retraités ! Et autant qui n'iront pas relancer la consommation, entraînant chômage ... et déficit ! Décidément, ils ne doivent pas connaître les « 10 exigences de la CGT pour sortir de la crise » et de cette spirale mortifère de l'austérité nos proclamés ... Sages !



6	1	9		5	8	7	4
	3		9				1
					3	2	
3	4	6					2
	8		6	5	1		
				2	9	6	8
				9	7	5	4
7	4		1				2
8	5		3				7

Erratum: Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article "les Bienfaits de la privatisation "du n° 58, Mr François F. n'a jamais été "évincé" de Charleval. Dont acte !



Enfin,
il y aura bien des
Devoirs de Vacances
Au siège du Syndicat

Le Jeudi 22 Août à 9h30

Le Chef a dit: «La solution dans le prochain numéro! »

Allo! Non mais allo quoi ?
T'as une adresse Mail et
t'es pas abonné à la
Lettre d'Information
des Post'Hier ?

*C'est quand même dommage de rater cela car il y a des articles supplémentaires pour les seuls abonnés. **Vite ! Un Mail** (même vide) indiquant « Post'Hier » en titre à :*

retraitescgtdu13@laposte.net
ou **retraites.cgtposte13@hotmail.fr**

**Le Post'Hier a un support informatique:
LE BLOG:**

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>